

La « Manu » au cœur du débat

Cette semaine le bailleur social le Toit Angevin, propriétaire du site de la Manufacture d'Allumettes de Trélazé, l'une des villes de la communauté urbaine Angers Loire Métropole, invitait les habitants à une visite et discussion in situ du projet d'aménagement. Une centaine de personnes ont répondu à l'invitation dont plusieurs associations de défense du site.



Pendant la visite du site sous la conduite d'Emilie Colney

Avec les carrières d'Ardoise, la Manufacture d'Allumettes, « la Manu » comme on l'appelle familièrement à Trélazé, est l'un des sites emblématiques de la ville. Pas étonnant que certains habitants s'intéressent de près au projet de rénovation de l'actuel propriétaire : le Toit Angevin.

Ce bailleur social, très implanté sur la métropole angevine souhaite utiliser le site pour y construire plusieurs centaines de logements et même implanter son siège social. Depuis sa fermeture en 1981 cette friche industrielle est occupée en partie par des artistes et petites entreprises. Ces derniers sont également concernés par le devenir du site.

Créée en 1863, la Manufacture d'allumettes de Trélazé fournissait du travail aux femmes des mineurs des carrières d'ardoise. Nationalisée en 1889, la manufacture de Trélazé assurera la majorité de la production française, réalisant 26 milliards d'allumettes / an dans les années 60. Le site actuel, situé à l'entrée de la ville de Trélazé, au 243 de l'avenue Jean Jaurès, a été ouvert en 1928. Suite à la décision de la SEITA (Société d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes devenu ALTADIS en 1999), de recentrer la production d'allumettes sur un autre site, la manufacture de Trélazé ferme définitivement ses portes en 1981, laissant plusieurs centaines d'employés sur le carreau.

Le site a été racheté en 2007 par le Toit Angevin. Le bailleur social souhaite donner à ce site toute la dimension qui lui revient dans l'espace urbain de Trélazé, en favorisant « la construction de logements, le développement d'activités tertiaires, la mise en valeur des ateliers d'artistes, dans un cadre de vie de qualité valorisant le patrimoine industriel » annonce-t-on sur le [site web](#) du Toit Angevin. Le bailleur souhaite construire sur le site environ 400 logements. Cet aménagement passe par la démolition de quelques bâtiments, jugés dangereux et trop coûteux à restructurer

Un site ancré dans la mémoire collective

Du côté de la CLCV (Consommation, Logement et Cadre de Vie), l'association des consommateurs et usagers mais aussi de « La Réverie », l'association de préservation du patrimoine industriel du site, on souligne le manque de concertation avec les utilisateurs et l'empressement du Toit Angevin à démolir des bâtiments. « Ces bâtiments font partie du patrimoine local. Ils sont fortement identifiés par les trélazéens. On ne peut pas tout démolir sans une concertation préalable. » affirme Yves Bourrigault, un membre du CLCV. « Jusqu'à maintenant il n'y a pas eu de dialogue, de prise en compte de nos observations » poursuivent des associations qui ont l'impression qu'on ne veut pas tout leur dire.

Pour le Toit Angevin, certains bâtiments et même les cheminées en briques étaient devenus dangereux. « C'est de la responsabilité du propriétaire de veiller à ce qu'il n'y ait pas d'accident » disait Émilie COLNEY la chargée d'opération qui conduisait la visite du site. Cette dernière a tenté de rassurer les visiteurs en leur confirmant que certains bâtiments seraient restructurés, mais seulement ceux dont l'état du bâti le permet. Pour le reste la démolition a déjà été entreprise, malgré la résistance de certains artistes bien décidés à ne pas se faire déloger de ce site sans véritable prise en compte de leurs besoins.

Mais, si le Toit Angevin a obtenu l'autorisation de démolir pour raison de sécurité il n'a pas pour autant celle de construire, le plan local d'urbanisme (PLU) d'une partie de l'agglomération angevine (Angers, Trélazé, Saint-Barthélemy et Avrillé) ayant été annulé par le Tribunal Administratif en Avril 2009. Dans l'attente d'un nouveau plan, bailleurs, associations et utilisateurs doivent trouver un terrain d'entente sur la démolition, la dépollution et la réhabilitation des halles qui peuvent être conservées. D'où l'idée du Toit



Angevin d'organiser des visites sur place pour peut-être mieux se comprendre et de tenter de jouer la transparence au travers de son [site web](#) avec une rubrique « spéciale allumettes ».

L'une des halles de la manufacture, transformée en atelier d'artiste

Samedi 1 Mai 2010
Yannick Sourisseau

Source :
<http://www.angersmag.info>